

L'AEMO Vaud propose un soutien socio-éducatif aux enfants de 0 à 18 ans et à leurs parents, confrontés à des difficultés éducatives et relationnelles, d'ordre familial, personnel, social, scolaire ou professionnel.

L'action éducative en milieu ouvert vise le bien-être, l'autonomie et la maturité du mineur, par un accompagnement individuel et familial.

Les prestations AEMO se déroulent en collaboration avec les divers professionnels concernés par le mineur et sa famille.

L'action éducative AEMO constitue l'une des mesures du dispositif socio-éducatif vaudois en matière de protection des mineurs.

L'AEMO Vaud est reconnue et subventionnée par la **Direction générale de l'enfance et de la jeunesse.**

Les prestations AEMO ne sont pas facturées aux familles.

Les prestations

Les prestations socio-éducatives de l'AEMO Vaud sont variées et évolutives. L'éducateur s'associe le plus possible aux familles dans le but de chercher et proposer des réponses éducatives en lien avec les difficultés rencontrées.

Qui dispense les prestations?

Les prestations AEMO sont dispensées par des éducateurs sociaux, à domicile, dans les bureaux de l'unité régionale ou à l'extérieur.

Le rythme et l'évaluation

L'éducateur détermine le rythme et la durée des rendez-vous en collaboration avec la famille.

L'éducateur module la fréquence de la prestation qui varie d'une fois par semaine à une fois par mois, selon les besoins et les circonstances.

Durant l'intervention, l'éducateur évalue régulièrement avec la famille et/ou les services concernés la pertinence de la prestation et sa poursuite.

A qui s'adressent les prestations?

Les prestations de l'AEMO sont destinées à des familles dont les enfants bénéficient d'une action socio-éducatrice délivrée par l'un des Offices régionaux de protection des mineurs (DGEJ), le Service des curatelles et des tutelles professionnelles (SCTP) ou le Tribunal des mineurs (TM).

L'AEMO travaille avec les familles durant une période définie, à court et à moyen terme, à partir des indications et des objectifs proposés par la DGEJ, le SCTP ou le TM.

Lorsque les prestations prennent fin, l'AEMO rend compte à ces derniers et par écrit du travail effectué avec la famille.

Parcours d'une demande

Tout parent, adolescent ou enfant vivant des difficultés socio-éducatives peut déposer une demande d'aide à l'Office régional de protection des mineurs de sa région de domicile.

Celui-ci apprécie chaque situation particulière et, dans le cadre de son action, peut solliciter une mesure socio-éducatrice spécifique, notamment en adressant une demande de prestations à l'une des équipes régionales de l'AEMO Vaud.

Les prestations AEMO s'inscrivent dans le mouvement général de l'action sociale, éducative et sanitaire qui tend à favoriser autant que possible le maintien des personnes en difficulté dans leur réseau naturel d'appartenance.

Informations pratiques

AEMO Centre

(districts de Lausanne & Ouest lausannois)

Av. des Boveresses 52
1010 Lausanne
Tél. 021 651 04 04
aemo.centre@fjfnet.ch

AEMO Nord vaudois

(districts Jura-Nord vaudois, Broye-Vully & Gros-de-Vaud)

Rte de Lausanne 18
1400 Yverdon-les-Bains
Tél. 024 426 31 27
aemo.nord@fjfnet.ch

AEMO Ouest vaudois

(districts de Nyon & Morges)

Rte de St.-Cergue 23
1260 Nyon
Tél. 022 994 04 90
aemo.ouest@fjfnet.ch

AEMO Est vaudois

(districts de Lavaux-Oron, Riviera-Pays-d'Enhaut & Aigle)

Avenue des Alpes 61
1814 La Tour-de-Peilz
Tél. 021 977 22 90
aemo.est@fjfnet.ch

AEMO Vaud

Direction & Administration

Ch. des Champs-Courbes 25a
1024 Ecublens
Tél. 021 644 20 30
aemo.vaud@fjfnet.ch
www.fjfnet.ch

L'AEMO Vaud

est une prestation de la



FONDATION
JEUNESSE
& FAMILLES